

3 Convoqué le 09/06/2023, le conseil s'est réuni le 21/06/23 à 18h. T. Nonnotte assure le secrétariat.  
Absents = P. Tzeve, J. Petitjean : non excusés  
M.A. Sauvalze, excusé; proc° L. Vanardois,

→ Mise en place d'un référent déontologue --- 14/23  
L'AMD 25 propose qu'une convention soit passée avec le centre de gestion du Doubs pour qu'il gère cette problématique.  
Le maire explique son mécanisme et le bien fondé d'une telle démarche.  
Le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à signer ladite convention avec le centre de gestion.

→ Compensation voirie 2022 - Amortissement --- 15/23  
Il est décidé d'amortir le montant de l'AC voirie 2022 pour un montant de 1821 € sur l'année 2023;  
Avis favorable du conseil (9/9)

→ Cimetière - colonne du souvenir - Amortissement --- 16/23  
Sur proposition du maire, le conseil décide d'amortir le coût de la colonne du souvenir pour un montant de 1037,47 € sur un an en 2024  
Avis favorable = 9/9

→ BP 2023 - DMA --- 17/23  
Sur la base de la réalité des dépenses et recettes 2023 déterminées par l'ONF, le maire propose :  
• retrait de dépenses = - 3910 €  
• retrait de recettes = - 7000 €  
• recette bois = + 738 €  
Avis favorable du CA (9/9).

→ Avances effectuées par le maire et les adjoints --- 18/23  
Le maire et les adjoints, dans le cadre des 71€, sont autorisés à faire une avance pour l'achat de carburant, puis être remboursés.  
Avis favorable du CA (9/9)

Informations = retour de réunions extérieures : SEEB, école sur le PLH 2024/2029.  
sur le PADD / PLUI par A. Laroque.

Décision = Le conseil, interrogé par le maire, sur l'opportunité de favoriser la mairie au les travaux français et UE s'est prononcé (8/9) pour le double favoritisme.  
La séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Le Secrétaire,



Les Conseillers